

Personnel enseignant en Techniques policières (droit)

Le Cégep de Sherbrooke est actuellement à la recherche de personnes candidates pour combler une charge d'enseignement au Centre de formation continue pour la session d'hiver 2024.

Les avantages de travailler au Cégep de Sherbrooke* :

- Autonomie professionnelle;
- Horaire flexible : conciliation famille-travail-loisir;
- Accès à un régime de retraite à prestation déterminée;
- Cours axés sur la pratique;
- Partenariat avec la Société de transport de Sherbrooke (STS).

*Certaines conditions s'appliquent.

Discipline	Techniques policières – Spécialité Droit (310)
Numéro de concours	TP18
Charge à pourvoir Hiver 2024	Charge à pourvoir à l'A.E.C. Techniques policières – Volet Droit : <ul style="list-style-type: none">• 310-295-SH – Légalité des interventions policières (45 heures) Période : du 8 janvier au 22 mars 2024

Les exigences :

- Baccalauréat en droit;
- Expérience de travail pertinente;
- Connaissance du milieu policier et du système judiciaire;
- Être membre du barreau, un atout;
- Une préférence sera accordée aux personnes possédant une formation en pédagogie ou une expérience en enseignement.

Salaire :

De 78,60 \$ à 120,53 \$ de l'heure, selon l'expérience et le niveau de formation.

Déposez votre candidature en ligne :

Toute personne intéressée doit déposer sa candidature en ligne en prenant soin de joindre son curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en un seul document en format Word ou PDF.

Date limite pour déposer votre candidature : le 20 novembre 2023, à 8 h.

Seul établissement collégial francophone et public en Estrie, le Cégep de Sherbrooke vous propose un milieu professionnel stimulant et place en priorité la qualité de vie au travail tout en offrant une gamme d'avantages sociaux des plus complets et des possibilités d'avancement à la mesure de vos ambitions.

Cette offre d'emploi est assujettie à un programme d'accès à l'égalité en emploi visant les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes, les autochtones et les personnes handicapées. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.